

Taxe d'Apprentissage

MODE DE VERSEMENT

Le Lycée des Métiers du Bâtiment de Felletin, assure des formations de niveau CAP, Bac Professionnel, BP et BTS.

Le LMB est habilité à percevoir directement les versements au titre du Solde de la Taxe d'Apprentissage (Anciennement « Barème ou Hors Quota »)

Si votre taxe d'apprentissage doit être versée à un Opérateur de Compétence (O.P.C.O.), il est indispensable de préciser :

Lycée des Métiers du Bâtiment
23500 FELLETIN

Codes établissements :



LT : 0230018 V (*établissement support*)

LP : 0230019 W



La fraction au titre du **Solde de la Taxe d'Apprentissage**
Anciennement « **Barème ou Hors Quota** »
doit être versée prioritairement au LT

(Lycée Technologique établissement support du LMB Felletin).

Information concernant le versement de la Taxe d'apprentissage : <https://www.lmb-felletin.fr/>

Coordonnées bancaires

Lycée Technique Métiers du Bâtiment FELLETIN

IBAN : FR76 1007 1230 0000 0010 0002 916 BIC : TRPUFRP1

Lycée Professionnel Métiers du Bâtiment FELLETIN

IBAN : FR76 1007 1230 0000 0010 0002 819 BIC : TRPUFRP1